

## Charte de la diversité SMRD -BAT92

La Charte de la diversité a pour objet de favoriser l'égalité des chances et la diversité au sein de notre entreprise, elle contribue à développer un management respectueux des différences.

La charte de la diversité améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances. Elle a également un effet positif sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses prestataires extérieurs et de ses sous-traitants.

La charte de la diversité adoptée par SMRD -BAT92 a pour objet de témoigner de notre engagement, en France, en faveur de la diversité culturelle, éthique et sociale.

En vertu de cette charte, nous nous engageons à :

1. **Sensibiliser et former notre direction et collaborateurs** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. **Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.
3. **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. **Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs sur notre engagement** en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité **un objet de dialogue avec les représentants du personnel.**
6. **Evaluer régulièrement les progrès réalisés** informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

Président SMRD – BAT92 :

Fait au Bourget, le 11.6.2021

Directrice générale :

